



En tant qu'établissement public à caractère scientifique et technologique (EPST), Inria emploie des personnels scientifiques et de fonctions support à la recherche sous le statut de fonctionnaire.

### Les concours externes et internes

L'accès aux corps de chargé(e)s de recherche et de directeurs ou directrices de recherche, se fait par voie de concours sur titres et travaux. Chez Inria, ces concours se déroulent au premier semestre de l'année.

- [Directeur ou directrice de recherche](#)
- [Chargé\(e\) de recherche](#)

L'accès aux corps des ingénieurs et techniciens du support à la recherche se fait par concours externes et internes. Chez Inria, ces concours se déroulent au second semestre de l'année.

- [Concours externes](#)
- [Concours internes](#)

### Les corps et les grades et la rémunération

#### Chargé(e)s de recherche et directeurs ou directrices de recherche

- Les **chargé(e)s de recherche** sont des fonctionnaires titulaires nommé(e)s par décision du directeur général de l'établissement public à caractère scientifique et technologique dans lequel ils ont été recrutés.
- Les **directeurs et directrices de recherche**, outre les missions dévolues aux chercheurs et chercheuses, ont vocation à concevoir, animer ou coordonner les activités de recherche ou de valorisation. Ils/elles ont au moins 8 ans d'expérience dans la recherche après une thèse.

L'avancement d'échelon se fait automatiquement, à l'ancienneté. Des bonifications d'ancienneté peuvent être accordées aux chargé(e)s de recherche qui s'engagent dans une démarche de mobilité.

### La mobilité inter-fonction publique

Inria recrute chaque année des fonctionnaires ingénieurs ou des profils administratifs des trois fonctions publiques en détachement (campagne ouverte en début d'année) ou dans le cadre d'opportunités de vacances de poste affichées tout au long de l'année sur notre espace de recrutement [Jobs Inria](#).

Les chercheurs ou chercheuses peuvent bénéficier d'une mobilité d'accueil en détachement ou d'une délégation.

[Pour en savoir plus](#)



## *Ingénieurs et personnels des fonctions support de la recherche*

Les fonctions de support à la recherche regroupent plusieurs corps et grades :

Corps	Catégorie	Diplômes requis
<b>Ingénieur(e)s de recherche (IR)</b> de classe normale ou de classe exceptionnelle	A	Doctorat, diplôme d'ingénieur des grandes écoles ou des universités.
<b>Ingénieur(e)s d'études (IE)</b> de classe normale ou de classe exceptionnelle	A	Diplôme d'ingénieur, master, maîtrise, licence.
<b>Assistant(e)s ingénieurs (AI)</b>	A	BTS, DUT, DEUST.
<b>Technicien(ne)s de recherche (TR)</b> de classe normale, supérieure, ou exceptionnelle	B	DEUG, baccalauréat.

- L'accès à la classe exceptionnelle se fait sur sélection professionnelle ou au choix.
- L'accès à la première classe se fait au choix.
- Le changement d'échelon se fait à l'ancienneté.

*Pour en savoir plus*

➔ [Ministère Enseignement Supérieur et Recherche](#)

➔ [fonction-publique.gouv.fr](http://fonction-publique.gouv.fr)